

GHD Group

Politique et plan en matière d'accessibilité de GHD

2023 -

Ce plan d'accessibilité décrit les politiques et actions de GHD pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Énoncé d'engagement

GHD (cette politique s'applique également aux tiers qui agissent au nom de l'entreprise) s'engage à offrir des services de façon à respecter la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. GHD répondra aux besoins des personnes handicapées dans un délai convenable en prévenant et en retirant les obstacles à l'accessibilité ainsi qu'en satisfaisant aux exigences d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. GHD s'engage aussi à offrir aux personnes handicapées les mêmes possibilités d'accéder à nos services que nos autres clients. (Un « client » est toute personne qui utilise les services de GHD et qui est communément appelée client ou employé.)

Service à la clientèle – Éliminer les obstacles

Pour respecter notre engagement à servir tous nos clients, y compris ceux qui ont des handicaps, GHD respecte les principes suivants dans le cadre de ses activités quotidiennes :

Comportement : fournir des formations aux employés, aux bénévoles et aux autres employés pour s'assurer d'éliminer les obstacles comportementaux et qu'aucune personne ayant un handicap n'est considérée comme inférieure.

Information et communications :

Services téléphoniques : fournir des services téléphoniques facilement accessibles à tous nos clients. Offrir des communications par courriel ou service de relais téléphonique si la communication téléphonique n'est pas adaptée ou disponible.

Correspondance : fournir de la correspondance accessible à tous nos clients. Ainsi, les documents sont disponibles dans les formats suivants sur demande : copie papier, gros caractères et courriel. Nous pouvons répondre aux questions des clients sur le contenu du document en personne, par téléphone ou par courriel.

Animaux d'assistance et personnes de confiance : accueil de personnes handicapées accompagnées d'animaux d'assistance et/ou de personnes de confiance dans les locaux ouverts au public. En aucun cas une personne handicapée accompagnée d'un animal d'assistance et/ou d'une personne de confiance ne sera privée d'accès à son animal de soutien et/ou à sa personne de confiance dans nos locaux.

Dispositifs d'assistance : servir les personnes handicapées qui utilisent des dispositifs d'assistance pour obtenir, utiliser ou profiter des services de l'entreprise.

Renseignements d'urgence accessibles

GHD s'engage à offrir aux clients des renseignements d'urgence de façon accessible sur demande. Nous offrons aussi aux employés handicapés des renseignements sur les interventions individuelles en cas d'urgence, le cas échéant.

Avis d'interruption temporaire de services et/ou d'accès au bâtiment

Lorsque raisonnable et possible, GHD fournira un préavis en cas d'interruption des installations ou services, que cette interruption soit planifiée ou inattendue, dès qu'elle sera en mesure de le faire. Si ce type d'interruption a lieu, GHD affichera l'information dans un endroit visible sur place et/ou sur notre site Web : <https://www.ghd.com/fr-ca/index.aspx>. L'avis indiquera les raisons de cette interruption, la durée prévue (si connue) et des informations sur les solutions de rechange disponibles. L'avis peut également être communiqué par l'entremise de votre personne-ressource chez GHD.

Formation

GHD fournira à toutes les personnes à qui la présente politique s'applique une formation sur les lois sur l'accessibilité et sur le Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui a trait aux personnes handicapées. La formation inclura des renseignements sur la façon dont nous atteindrons la pleine accessibilité d'ici 2025 et soulignera les exigences qui s'appliquent à GHD. La formation sera adaptée aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel.

GHD fournira une formation à tous les employés qui travailleront avec le public et avec d'autres tiers au nom de GHD, de même qu'à ceux qui participent activement à l'élaboration et à la révision des politiques et procédures reliées à notre prestation de services.

GHD prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les employés sont formés comme l'exigent les lois sur l'accessibilité de l'Ontario :

- la formation offerte sera adaptée aux fonctions de l'employé. Les nouveaux employés recevront le programme de formation sur l'accessibilité, ainsi que les obligations relatives aux handicaps en vertu du Code des droits de la personne durant leur orientation initiale au sein de l'entreprise;
- tous les employés recevront une formation continue sur l'accessibilité si la politique et/ou le plan changent;
- les employés apposeront leur signature pour indiquer qu'ils ont reçu la formation et qu'ils l'ont bien comprise;
- l'entreprise notera le nombre de personnes qui ont été formées et la date;
- la formation sera offerte dans les formats accessibles demandés.

Information et communications

GHD s'engage à satisfaire aux besoins de communication des personnes handicapées et les consultera pour déterminer leurs besoins en information et communications. Nous visons à fournir les informations dans un format accessible, en nous basant sur ces besoins.

Les employés informeront leurs clients, s'il y a lieu, que les informations peuvent être rendues accessibles si cela est demandé à un employé de GHD. Ces demandes peuvent être faites directement auprès d'un représentant de GHD, ou par courriel à l'adresse accessibility@ghd.com.

GHD a pris les mesures nécessaires et continuera de s'assurer que notre site Web et notre contenu en ligne respectent les exigences du niveau A des Directives pour l'accessibilité aux contenus Web (WCAG) 2,0.

GHD prendra les mesures suivantes pour rendre tous ses sites Web et leur contenu conformes aux WCAG 2.0, niveau AA, d'ici le 1^{er} janvier 2021 :

- évaluer les sites Web et leur contenu; tester l'accessibilité du contenu par des évaluations manuelles et automatiques visant à cerner les obstacles;

- une fois les obstacles identifiés, utiliser les consignes des WCAG 2.0 pour les corriger;
- continuer d'assurer que tout contenu publié après le 21 janvier 2021 demeure accessible et conforme aux normes des WCAG 2.0, niveau AA.

Rétroaction

GHD invite les employés à fournir des commentaires pour nous permettre d'améliorer continuellement notre service. La rétroaction concernant la façon dont GHD offre des services aux personnes handicapées peut être fournie :

- directement auprès d'un représentant de GHD;
- par courriel à accessibility@ghd.com

Embauche

GHD s'engage à appliquer des pratiques d'accessibilité à l'emploi en éliminant les obstacles dans tout le cycle d'emploi.

Les candidats seront informés que des mesures d'adaptation sont disponibles au moyen de mentions dans les offres d'emplois et dans la section Carrières du site Web. Si les candidats demandent des mesures d'adaptation, ils seront consultés et des ajustements seront effectués selon leurs besoins. Les formats d'entrevue seront assouplis afin que les candidats handicapés puissent participer.

Les candidats retenus seront informés de l'engagement de GHD en matière d'accessibilité dans leur offre d'emploi.

Plans d'adaptation et retour au travail

GHD possède un Programme de retour au travail pour tous les employés qui ont dû s'absenter du travail en raison d'une invalidité. Le programme peut être consulté par tout le personnel dans le Manuel de l'employé et est communiqué aux nouveaux employés pendant le processus d'accueil.

Le Programme de retour au travail consiste à utiliser des outils et procédures pour évaluer les mesures d'adaptation dont ont besoin les employés qui retournent au travail après s'être absentes en raison d'une invalidité, d'une maladie ou d'une blessure. Le programme définit les responsabilités de l'employeur, du superviseur et de l'employé, ainsi que les étapes du plan d'adaptation (élaboration, communication et suivi). Le programme, ainsi que toutes les communications se rattachant au plan d'adaptation d'un employé, seront offerts en format accessible sur demande.

Gestion du rendement, avancement professionnel et changements d'emploi

GHD prendra toutes les mesures nécessaires pour tenir compte des besoins en accessibilité des employés handicapés concernant la gestion du rendement, l'avancement professionnel et les processus de changement d'emploi. Lorsque des demandes d'adaptation pour cause de handicap seront portées à sa connaissance, GHD :

- étudiera les plans d'adaptation des employés pour comprendre leurs besoins et comprendre s'il y a des modifications à faire pour les aider à réussir;
- rendra les documents de gestion du rendement disponibles dans des formats accessibles, lorsque demandé;
- offrira de la rétroaction et de l'encadrement aux employés de manière accessible;
- envisagera des mesures d'adaptation dont les employés handicapés pourraient avoir besoin pour apprendre de nouvelles compétences ou assumer plus de responsabilités dans leur poste actuel.

Aménagement des espaces publics

GHD respectera les normes d'accessibilité pour l'aménagement des espaces publics lorsqu'elle construira ou apportera des changements majeurs à ses espaces publics. Les normes pour les espaces publics s'appliqueront seulement aux nouvelles constructions et aux réaménagements prévus.